

Barème des honoraires au 1er janvier 2022 Locations logements d'habitation

Honoraires locataire

- Honoraires de visite, de dossier et de
rédaction du bail : 8€/m²

- Etat des lieux : 3€/m²

le total ne pouvant
excéder 8,33% du loyer annuel

Honoraires propriétaire: Même montant que les honoraires locataire

Honoraires à la charge de l'acquéreur sur transactions immobilières

Tarif appliqué par tranches calculé sur le prix
net vendeur avec un minimum de 3 000€

De 0 à 49 999€ : 3 000€

De 50 000 à 99 999€ : 5 000€

De 100 000 à 179 999€ : 7 500€

De 180 000 à 249 999€ : 10 000€

Au dessus de 250 000€: 5%

 07.82.87.23.49

 4 Rue des Charseix, 87000, Limoges